

Motion 1886

pour le droit d'information des locataires en cas de vente de leur appartement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la problématique posée par la pétition 1497 ;
- la situation personnelle particulièrement difficile dans laquelle la pétitionnaire a été mise ;
- le manque d'information avéré lors de la vente d'immeuble par lots ;
- la lacune juridique qui existe dans ce cas de figure,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre tous les changements réglementaires ou légaux afin d'éviter que des appartements soient mis en vente sans que les locataires aient été correctement informés.